

# PROJET DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE

LE BIBLIOPÔLE  
Septembre 2020



L'usager doit être au cœur des enjeux de construction ou d'aménagement d'une bibliothèque. Un projet réussi est celui qui apporte une garantie dans la qualité des services au public et qui a su s'adapter à la population, à ses attentes et à l'évolution de ses pratiques culturelles.

Dédiées à la vie sociale de la communauté, les bibliothèques offrent des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. On se retrouve donc dans la bibliothèque pour lire, apprendre, découvrir surfer sur le web, écouter de la musique, échanger, jouer, débattre, (co-)créer, etc. Véritables « tiers lieux », elles sont des espaces essentiels de la médiation.

## I. LES POLITIQUES ET LES ACTEURS DE LA LECTURE PUBLIQUE

*«La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales (...). Elle doit être un élément essentiel de toute stratégie à long terme en matière de culture, d'information, d'alphabétisation et d'éducation.» Manifeste de l'Unesco (1994)*

### Les communes et intercommunalités

Les communes n'ont pas d'obligation légale de se doter d'une bibliothèque, mais elle constitue une offre culturelle importante pour la population et répond à de nombreux enjeux, notamment en

termes d'information et d'éducation. Selon la compétence choisie, elle est gérée par la commune ou l'intercommunalité.

### La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

La DRAC est la représentante de l'État en région. Elle est l'interlocutrice privilégiée pour toute demande de subvention concernant les projets

de création, réhabilitation et d'aménagement de bibliothèques, relevant de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

### La Dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD émane du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Une part de la dotation, le concours particulier aux bibliothèques, est destinée à des projets d'investissement en direction des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales. Pour l'accès au concours particulier de la DGD, le projet de bibliothèque doit répondre aux préconisations de **surface minimum (0,07m<sup>2</sup>/hab., minimum 100m<sup>2</sup>) mais 0.10 m<sup>2</sup>/habitant est la surface conseillée pour une médiathèque** qui développe une politique d'accueil «troisième lieu». D'autres critères comme les **heures d'ouverture** ou le **recrutement de personnels** conditionnent cette subvention. Il faut par exemple pouvoir justifier du recrutement d'un salarié qualifié pour 2000 habitants et d'au moins un agent de catégorie B filière culturelle, dès 5 000 habitants. Il est souhaitable que, pour tout dossier d'investissement qui sollicite la DRAC, celle-ci soit contactée le plus en amont possible du projet. Dans le cadre d'un projet, il est important de solliciter le BiblioPôle qui pourra apporter ses conseils et aider dans le suivi du dossier.

## Le Département, le BiblioPôle

Le BiblioPôle, bibliothèque départementale de Maine-et-Loire, apporte aux communes de son réseau une importante dotation de documents équipés et catalogués, ainsi que son expertise et ses ressources en matière d'animation, de formation,

de médiation, d'aménagement. Les communes en retour assurent à leur bibliothèque les moyens de leur bon fonctionnement (local, horaires, budget, personnels, agents et/ou bénévoles...).

Conventionnement et critères du BiblioPôle :

Point lecture	Moins de 2 000 habitants	Local spécifique d'au moins 30m <sup>2</sup>
Bibliothèque relais	De 1 000 à 3 000 habitants	Local spécifique d'au moins 70m <sup>2</sup>
Bibliothèque relais	De 3 000 à 5 000 habitants	Local spécifique d'au moins 100m <sup>2</sup>
Médiathèque	A partir de 5 000 habitants	Min. 100m <sup>2</sup> - 0.7m <sup>2</sup> par habitant

## II. LA MÉTHODOLOGIE ET LE PARTAGE DE COMPÉTENCES

Pour la réalisation d'un nouvel équipement public ou d'une rénovation importante, il conviendra de bien réfléchir aux objectifs que l'on veut se donner, à tous les enjeux que recouvre une bibliothèque. Cette réflexion doit s'exercer à tous les niveaux : élus, personnels de la collectivité, équipe de la bibliothèque et population. La rédaction d'un projet d'établissement ou projet de service est recommandée. La mise en place d'un comité de pilotage et d'un échancier de travail, ainsi que l'appel à des personnes ressources et à des expertises diverses, seront essentielles.

### Le « Projet culturel, social, éducatif et scientifique » : qu'est-ce que c'est ?

Le PCSES est une des formes employées pour un projet de service. Cet outil de pilotage rassemble :

#### Bilan descriptif de l'existant : état des lieux et diagnostic critique

##### 1.1 L'état des lieux

- La collectivité et son environnement géographique, économique, social, touristique, culturel
- La bibliothèque et son histoire, ses missions, son réseau, ses évolutions institutionnelles
- La politique menée (la politique des publics, l'offre de services, les conditions d'accès et d'information, les sites, les bâtiments, les moyens matériels et techniques, financiers, humains)

##### 1.2 Diagnostic critique

- L'évaluation des actions menées et des résultats
- Le positionnement des outils de travail aux missions, aux enjeux spécifiques, aux besoins des publics
- Les bonnes pratiques, les points de vigilance

#### Contenu du projet

- 2.1 Les enjeux, la vision de la bibliothèque
- 2.2 Les objectifs, les orientations stratégiques
- 2.3 Les axes et les actions
- 2.4 Les moyens techniques, matériels, financiers, en personnel
- 2.5 Le calendrier
- 2.6 La formation et l'accompagnement du personnel
- 2.7 Les modalités de l'évaluation

Annexes : plans, données budgétaires, organigramme, études

Conclusion générale prospective.

› Le PCSES pose clairement les directions à suivre, et surtout, il s'inclut dans le projet global du territoire. Afin de mieux se projeter, il est conseillé d'aller visiter d'autres bibliothèques et d'établir une comparaison. Pour obtenir des subventions aidant à financer le projet, il est fortement recommandé de fournir un PCSES lors de la demande.

## Les acteurs du projet

Le comité de pilotage



Les autres acteurs

- **Cabinet d'étude ou programmiste** : élabore le programme et précise le projet culturel et architectural pour éviter les déconvenues
- **Architecte** : travaille sur les aspects techniques, la construction, répond aux exigences fonctionnelles
- **Designers** : conçoit l'aménagement intérieur
- **Fournisseurs** : propose du mobilier adapté aux activités de la bibliothèque
- **Commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité (CCA)** : établit un constat d'accessibilité
- **Architecte des bâtiments de France (ABF)** : intervient obligatoirement si le projet se situe sur un site patrimonial, si le bâtiment est classé
- **Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP)** : idem
- **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E)** : intervient en amont pour dispenser des conseils et faire une pré-étude

### III. LE PROJET FONCTIONNEL ET ARCHITECTURAL

#### Les premiers choix : rénovation ou construction, dimensionnement et implantation

**Le bon dimensionnement** : surface qui englobe les besoins nécessaires aux nouveaux services et les besoins à venir (développement de la population, partenariats, etc.). À noter qu'en 2014 que le profil moyen de surface par tranche de population établi par l'Observatoire de Lecture Publique à l'échelle de toute la France est le suivant :

Profil moyen	2 000 habitants	3 000 habitants	5 000 habitants	10 000 habitants
Surface en m <sup>2</sup>	130	210	320	570
Soit pour 100 hab	7	6.7	6.5	5.9
Nb de places assises	20	30	30	50

**Rénover ou construire ?** Plusieurs critères à prendre en compte : la présence ou non d'un bâtiment disponible et adéquat ; sa fonctionnalité et son accessibilité ; le coût des travaux (établir un devis pour comparer le coût d'une rénovation, d'une réhabilitation, d'une extension ou d'une nouvelle construction).

**Le bâtiment, lieu d'accueil partagé ou mutualisé** : s'il est de plus en plus commun de trouver des espaces prévus pour donner lieu à des spectacles (salle de conférence, amphithéâtre, salle de projection) au sein des bibliothèques, on peut y trouver aussi d'autres services beaucoup plus surprenants. Ce peut être des permanences institutionnelles (administration insertion, santé) ou associatives (aide aux devoirs, associations culturelles, artistiques...), un service d'échanges local (partage de compétences, AMAP, relais-colis), ou encore un espace ateliers pouvant accueillir des propositions selon les compétences et envies de chacun (repair café ou fab'lab, ou toute autre activité manuelle (photo, cuisine, scrapbooking, calligraphie...). En effet, de plus en plus de communes font le choix d'associer différentes structures en les réunissant dans les mêmes locaux. Se liant au troisième lieu, la mutualisation de services permet un fonctionnement collectif en interne et peut contribuer à la fréquentation de nouveaux publics.

**L'implantation, la localisation et la signalisation** : à déterminer selon diverses échelles (communale, intercommunale, territoriale). Prendre en compte les notions suivantes : « **service de proximité** », « **accessibilité** », « **desserte des transports en commun** » et « **visibilité** ». La signalisation comprend : les pancartes directionnelles, les indications de stationnement et une enseigne. Elle doit être accessible à tous (repères podotactiles, caractères et couleurs contrastés, pictogrammes et éclairage).

## Les normes et éléments techniques

Les normes qui régissent toute construction de bâtiment public sont encadrées par le code de la construction, la loi «MOP» relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique, le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les contraintes techniques concernent l'**accessibilité**, la **sécurité contre l'incendie**, la **conception durable** et la **conservation des collections patrimoniales** pour les bibliothèques concernées par cet aspect.

Les bibliothèques sont classées dans les **ERP de type S** ; elles doivent obligatoirement être équipée d'un plan d'évacuation, des procédures en cas d'incidents doivent être affichées et le personnel formé pour assurer la sécurité.

**Surface utile (SU)** : surface nécessaire à l'exercice des activités définies par le programme (utilisée par le professionnel de bibliothèque)

**Surface dans œuvre (SDO)** : SU + circulations, paliers d'étage, escaliers, ascenseurs couloirs (utilisée par l'architecte)

**Surface de plancher (SDP)** : surface calculée au nu intérieur des façades. Ce sont les nouvelles surfaces pour les permis de construire.

**La charge au sol** : espaces en libre accès = 600 kg/m<sup>2</sup> ; Magasins de compactus (système d'étagères sur rail) = 1200 kg/m<sup>2</sup>.

---

## IV. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

### Espaces et zones de circulation

- **Espaces de services internes** : bureaux, équipement, salle de réunion, espaces de stockage
- **Espaces publics** : accueil, espaces de consultation, d'activités (jeux, ateliers, formation), espace d'animation et d'exposition.

**L'utilisateur au cœur de la bibliothèque : être attentif...**



- Au nombre de places assises pour la lecture, le travail, la recherche, les ateliers / animations
- Aux collections, qu'elles soient moins nombreuses mais régulièrement renouvelées.
- À ne pas négliger les espaces internes, réservés à l'équipe, qui sont essentiels à la réalisation des missions des bibliothécaires et bénévoles.



## Le mobilier et l'ambiance (éclairage, lumière, acoustique, couleur)

- **Fonctionnel** : adapté aux collections, aux usages et aux règles de sécurité
- **Modulable** : adapté aux différentes activités
- **Ergonomique** : design pratique, prise en compte des règles d'accessibilité
- **Confortable** : accueillir un séjour prolongé, inviter à la détente, permettre le travail, la lecture, la discussion, les jeux, etc.

### Mesures du mobilier

Caractéristiques	Adultes	Jeunesse
Hauteur de la tablette utile la plus haute	1.50m	1m
Hauteur de la tablette utile la plus basse	0.60m	0.40m
Nombre maximal de tablettes par hauteur	4	3
Largeur maximale de la tablette	1m	1m
Profondeur de la tablette	0.25m	0.25m
Nombre de livres par mètre linéaire	30 à 40	40 à 50
Hauteur minimale bac BD Adulte	0.90	-

### 2 types de signalétique



**Réglementaire** : injonctive ou comportementale, son objectif est d'**orienter les actions**.

Vert et bleu : signalent la sécurité et l'obligation ou la permission.

Jaune et rouge : informent sur le danger, l'interdiction.

**Pour orienter et informer** : la signalétique intérieure doit répondre à des critères de **lisibilité**, de **cohérence** et d'**homogénéité**. Elle doit aussi s'adapter au public handicapé.

Pour plus d'informations, consultez le guide réalisé par le BiblioPôle :  
[https://bibliopole.maine-et-loire.fr/fileadmin/culturepatrimoine/culture/bdp/ressources/Guide\\_pratique\\_Projets\\_de\\_bibliotheques.pdf](https://bibliopole.maine-et-loire.fr/fileadmin/culturepatrimoine/culture/bdp/ressources/Guide_pratique_Projets_de_bibliotheques.pdf)

Le BiblioPôle  
ZI La Croix Cadeau  
5, rue Paul Langevin  
49240 AVRILLÉ  
Tél. : 02 41 33 03 20

<https://bibliopole.maine-et-loire.fr>